

HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE  
 Société anonyme au capital de 28 999 000 Euros  
 Siège social : 43, rue du Colonel Pierre Avia  
 75015 PARIS  
 379 455 231 RCS PARIS  
 968 7340

Tal de COMMERCE de PARIS  
 N° dépôt 46  
 - 3 JAN. 2005

COPIE  
 CERTIFIÉE CONFORME

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 SEPTEMBRE 2004

DESIGNATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le président directeur général expose qu'il souhaite la désignation d'un directeur général délégué à l'effet de l'assister dans le développement et la gestion opérationnelle des activités de la société relevant de la division Autoroutes

Il propose de nommer à cette fonction Bertrand Lozé, directeur de la division Autoroutes.

Après en avoir délibéré, en accord avec le président directeur général, le conseil, à l'unanimité désigne Bertrand Lozé en qualité de directeur général délégué de la société pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007, et fixe l'étendue de ses pouvoirs.

Bertrand Lozé aura tous pouvoirs pour prendre toutes décisions concernant la politique commerciale, la gestion du personnel, le développement et la gestion opérationnelle des activités de la société relevant de la division Autoroutes, et notamment, répondre à toutes procédures d'appels d'offre, mener à son terme toutes négociations, conclure et signer tous contrats ou avenants y afférents, modifier et/ou résilier toutes conventions et plus généralement, assurer le suivi et la gestion des contrats existants.

Dans ce cadre, Bertrand Lozé disposera de tous pouvoirs pour veiller à la stricte observation au sein de la division Autoroutes de la société HRC, des obligations légales et réglementaires auxquelles celle-ci est assujettie notamment dans les domaines ci-après:

- Réglementation du travail
- Hygiène et Sécurité du personnel
- Qualité et sécurité des prestations et produits
- Information sur les produits et services
- Produits et services dangereux
- Hygiène et Sécurité dans les locaux d'exploitation
- Environnement

Réglementation des points de vente  
Réglementation de la consommation  
Réglementation de la concurrence  
Réglementation fiscale  
Réglementation de la construction et de l'urbanisme  
Propriété intellectuelle  
Communication - Marketing  
Obligations comptables.  
Réglementation de la commande publique

Bertrand Lozé inscrira son action, ses actes et engagements dans le respect des statuts de la société, conformément aux textes légaux et réglementaires en vigueur, aux règles internes de la Société et dans le plein respect des règles et procédures applicables au sein du groupe Elicor.

Par ailleurs, Bertrand Lozé veillera à ce que l'ensemble des règles et procédures internes de la société et du groupe Elicor soit respecté et appliqué par les salariés et collaborateurs placés sous son autorité et sa responsabilité. Il aura la charge de mettre en place les sous-délégations de pouvoirs appropriées et adaptées aux activités de la société.

Bertrand Lozé, percevant une rémunération d'une société du groupe Elicor, ne sera pas rémunéré au titre de ce mandat social.

Bertrand Lozé remercie les membres du conseil de leur confiance, déclare accepter cette fonction, et que rien ne s'y oppose.

---